54me Année — Nouvelle série — No 162 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 5 FEVRIER 1949.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 156-36 — Tél. 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 20 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

LA QUINZAINE NATIONALE

de la Croix-Rouge Française et Sisteronnaise

Elle est un peu passée inaperçue cette petite affiche, modeste et discrète et représentant une de nos infirmières de la Croix-Rouge avec son seyant uniforme et sa coiffe immaculée de blancheur sur laquelle se détachent et presque invisibles, les deux barres de cette petite croix minuscule et qui ressemblent à deux symboliques goutelettes de sang !...

La Croix-Rouge ! Et voici son annuel « appel » à la charité de nos âmes et à la générosité de nos oboles !

Une actualité chasse l'autre ! Et il y a longtemps que j'avais eu l'intention de vous parler de ces courageuses infirmières qui furent d'autres anciennes combattantes et qui ne figuraient jamais dans nos agapes.

Eh bien oui ! nous eûmes le bonne pensée, il y a quelque temps, de réunir cette fois, au milieu de nous, sinon des Combattantes et des Prisonnières, du moins celles qui pourraient à juste titre nous les rappeler, car il s'en trouva, et beaucoup plus qu'on le croit, et je veux parler précisément de ces Infirmières de la Croix-Rouge et qui, même maintenant, ne croient jamais leur œuvre terminée ou leur mission accomplie et qui ne le quittent jamais cet uniforme aux blancheurs immatérielles et qui jadis, sont venues se pencher sur nous, avec des gestes maternels et de secourable tendresse. Ne continuent-elles pas de porter, avec un brin de coquetterie féminine, cette autre cornette pâle, des autres sœurs de charité de la France et des autres sœurs de la religion de la Patrie, avec cette petite croix presque imperceptible et imprimée comme un religieux emblème sur leur règlementaire bandeau... Je conserve encore le souvenir d'une de celles qui prenaient aussi cette faction et qui venaient monter « cette garde » digne des soldats, la garde contre la maladie et la souffrance et la garde contre le délire des blessés.

Je voudrais pouvoir vous reproduire ici cette toile émouvante et célèbre du peintre Dagnan-Bouveret qui, dans un autre genre, nous donna jadis le portrait de la divine Bartet, cette autre combattante des belles choses du Théâtre et il nous avait représenté, cette fois, l'Ange gardienne des champs de bataille, l'Infirmière de France, l'Infirmière en costume et l'Infirmière montant sa veille et sa garde devant un blessé agonisant et qui emportait avec lui, comme suprême consolation, ce dernier rayon de la pureté féminine et cette lumière de tendresse posée sur un front marbré déjà par la mort !...

Et combien de pauvres yeux vacillants et prêts à se fermer les ont entrevues près d'eux, toutes celles qui leur apparaissaient vraiment avec les autres voiles des mouettes blanches, car c'était une aile silencieuse qui venait ainsi les effleurer dans le dernier mystère des choses de la terre et du ciel. Mais il n'y avait pas que les Infirmières volontaires de l'arrière et il en était jusque dans les ambulances du front et à proximité des lignes et je me souviens de cet hôpital de Vadelincourt, dans le secteur marmité de Verdun où, dans un bombardement monstrueux, quelques-unes payèrent de leur sang et de leur vie ce poste d'honneur et de sacrifice.

Et puis, et lorsque nous partions et revenions de « perme » et que ces immenses trains de permissionnaires avec leurs longues rames d'interminables convois et de perpétuelles rocades nous ramenaient vers là-haut, et lorsque le cœur un peu lourd et un peu gros... dessous la gouaille apparente, nous faisions une dernière halte de civilisé dans ces « gares régulatrices » qui semblaient nous reprendre et nous «happer» au passage avec leurs immenses tentacules pour nous diriger aux quatre coins du front et à nos secteurs respectifs, et lorsque on commençait à entendre là-bas la grosse rumeur lointaine et sourde de la canonade alors d'autres voix de réconfort et de gentillesse nous arrivaient dans toute leur fraicheur, et qu'elles étaient donc gracieuses et fines, celles qui couraient le long de ces wagons aux portes entr'ouvertes et avec ces inscriptions rectangulaires « chevaux en long 8 » et « hommes debout 30-40 », et empressées à nous servir, elles s'écriaient ! qui veut boire ! qui veut boire ! c'est gratis ! et en nous remplissant de force notre bidon de deux litres, et c'étaient autant de petites vivandières qui venaient nous donner le coup de l'Etrier !

Mais, comme le dit la chanson, il faut avoir en plus du cœur « dans l'estomac ». Et avec nos Infirmières et nos vivandières, nous avions aussi pour soigner nos petites âmes abandonnées et en détresses morales, nous avions de jeunes et jolies marraines et dont nous attendions les lettres quelquefois parfumées !

Oui je sais bien, les Vaudevillistes moqueurs et railleurs s'étaient vite emparé de la chose et un auteur de beaucoup d'esprit n'avait-il pas composé, par la suite, sa comédie à la Feydau « La Dame Mûre et son filleul », mais n'importe, tout celà ne manquait pas d'imprévu ni d'un certain piquant. Ah ! les marraines de l'autre guerre avec les annonces suggestives dans le journal galant et léger de la vie parisienne et qui semblait en avoir la spécialité quelque peu libertine et quelque peu compromettante, celà est loin ! Et la tragédie de 39-40 n'avait pas assez duré pour rétablir encor ce petit commerce innocent et naïf des ingénus libertins et l'on aimait simplement à s'intriguer de part et d'autre avec le couvert et le voile de l'anonymat et ce n'était pas bien méchant.

Et j'allais oublier, parmi nos combattantes, ces jeunes actrices si vaillantes du Théâtre aux Armées et qui donnaient leurs spectacles dans d'immenses baraques Adrian avec des tréteaux de fortune !... Je me souviens de cette nouvelle Madame Favart qui nous chantait les refrains de « La fille du tambour-major ».

...Je suis Mam'zelle Mont Thabor ! Ran ! Ran ! Ran ! Ran ! Ran ! La fille du tambour-major !...

Une autre nous détaillait à ravir les vieilles chansons françaises, un peu grivoises, mais si bien dites, si bien nuancées...

N'y a pas de mal à çà... Colinette ! N'y a pas de mal à çà !...

Et que faisais-tu près de la fontaine ! Corbleu ! Marion ! Mon Dieu mon ami ! Et puis c'était l'autre La Rirette... rencontrant trois beaux garçons !... Le 1er un peu timide ne lui prit que le menton ! le 2e un peu moins sage souleva son blanc jupon ! et quant à ce que prit le 3e ne le dit pas la chanson ! La Rirette et La Riri !

Pourrons-nous exprimer un souhait ! c'est que l'an prochain une authentique Madelon en costume et coiffée du seyant et coquet bonnet de police, nous chante son fameux couplet en y joignant celui de la vivandière ou celui de La Fille du Régiment. Allons, Mesdames, les inscriptions sont déjà triées et les listes déjà ouvertes !

Mais avec le joli bonnet de police à petits glands dorés notre Madelon-Vivandière aura son petit tonnelet d'eau-de-vie en bandoulière et celui qui nous donna si généreusement, à nos banquets de Combattants et de Combattantes, sa gnole accoutumée, saura remplir comme il faut le petit barillet aux feuilles de chêne entrelacées de la nouvellle Vivandière Marie Delna et qui, non moins crânement que sa devancière, saura nous chanter :

« Viens avec nous, petit ! Viens avec nous ! Viens ! »

Hippolyte SUQUET.

Pour la construction d'un hangar à la gare de Sisteron

A la suite d'une intervention de MM. Paret Emile et Sias Danton, représentant notre région à la Chambre de Commerce des Basses-Alpes, à l'effet d'obtenir la construction d'un hangard à la gare de Sisteron, la Chambre de Commerce des Basses-Alpes vient d'adresser à l'Inspecteur Régional de la S. N. C. F. de Marseille, la lettre suivante :

Le Président
de la Chambre de Commerce
à M. Mermier,
Inspecteur Régional de la S.N.C.F.
à Marseille.

Monsieur l'Inspecteur,

Je me permets de vous signaler l'opportunité d'une amélioration qu'il conviendrait de réaliser à la gare S. N. C. F. de Sisteron.

Les usagers de la gare de marchandises seraient vivement désireux que votre Société, qui effectue à l'heure actuelle des travaux à la gare de Sisteron, envisage également la construction d'un abri qui permettrait d'effectuer les travaux de chargement ou de déchargement des wagons par n'importe quel temps.

Jusqu'à présent ces travaux sont effectués à quai, à ciel ouvert, et trop souvent les manutentions s'accomplissent dans des conditions bien pénibles.

Je suis persuadé que vous examinerez cette requête avec la plus grande bienveillance et que cette amélioration demandée soit réalisée : elle est souhaitable pour améliorer les conditions de travail des usagers d'une gare dont le trafic parait devoir s'amplifier encore par suite notamment de la mise à exécution de très importants travaux de reconstruction.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P. le Président,
Le Vice-Président délégué.

Nous souhaitons ardemment que l'intervention de nos représentants soit prise en considération et que la réalisation de ce projet soit mise en chantier très rapidement pour le plus grand profit du commerce régional et des travailleurs.

LES SPORTS

FOOT-BALL

C'est demain Dimanche, à 14 h., que sera inauguré le nouveau terrain de foot-ball situé au Collet, à l'ancienne poudrière, avec la réputée équipe de Sénas, 1er du Championnat 1re division, groupe C, contre l'équipe du Sisteron-Vélo.

Tous les supporters Sisteronnais et les amateurs de sports seront sur les touches et assisteront à une rencontre qui promet d'être très intéressante car Sisteron-Vélo présentera une équipe toute remaniée. Aussi nous espérons à un beau temps et à une agréable matinée sportive.

BASKETT-BALL

Championnats Scolaires

Comme chaque année nos sportives scolaires ont tenu à défendre les couleurs de leur établissement et de Sisteron lors des championnats scolaires de baskett-ball et déjà les résultats acquis, très satisfaisants, nous permettent de remarquer que ces jeunes filles ont affirmé avec succès la renommée sportive de notre ville.

En junior, l'équipe du Collège classique et moderne, après avoir battue par deux fois l'équipe correspondante du Centre d'apprentissage, a rencontré jeudi dernier à Manosque l'Ecole Normale de Digne, ce match comptant pour la finale du championnat. Par le score sévère de 35 à 1, les Sisteronnaises ont souligné avec brio l'efficacité de leur jeu et la bonne entente de l'équipe tout entière.

Cette victoire leur confère le titre de championne départementale junior et d'ici peu nos collégiennes, associant les couleurs des Basses-Alpes à celles de leur pays, iront affronter les championnes des autres départements, lors du championnat de Provence. Souhaitons-leur beaucoup de succès et qu'elles soient assurées de notre confiance et de notre sympathie.

En cadettes, l'équipe du Centre d'apprentissage battait, le 13 Janvier le C. C. de Saint-Auban par 13 à 7, puis le Collège de Sisteron le 20 Janvier par 22 à 12. Enfin, jeudi dernier à Manosque, elle remportait un net succès sur le Collège classique de Manosque en battant cette dernière par 20 à 13 après une lutte acharnée contre ses adversaires. Par suite, le Centre d'apprentissage se trouve très bien placé pour conquérir le titre de championne départementale cadette. Leur rencontre du jeudi 3 Février sur notre terrain, contre le Collège classique de Barcelonnette, décidera du sort du championnat.

Enfin nos minimes qui, jusqu'à présent n'ont pas joué en match officiel, ont rencontré le jeudi 3 Février à Manosque l'équipe du Centre d'apprentissage de Manosque. Ne doutons pas de leur victoire, faisons-leur confiance en leur rappelant qu'elles ont à défendre le titre de champion départemental 1948 que le Collège de Sisteron avait remporté l'année dernière.

CENTRE DE JEUNESSES OUVRIERES DE SISTERON

Le chef du Centre rappelle à tous les jeunes gens et jeunes filles de la ville que tous les dimanches matin de 9 heures 30 à 12 heures, ont lieu des séances d'entrainement sportif sur le Stade, jusqu'à nouvel ordre. Les garçons pourront venir se perfectionner dans la technique du foot-ball et les jeunes filles dans celle du baskett-ball.

FORMATION D'AIDES MONITEURS D'E. P.

M. Trémelat se tient à la disposition des jeunes gens et jeunes filles de Sisteron désireux de se présenter au concours d'entrée pour le stage d'aide moniteur d'E. P. afin de leur communiquer tous renseignements sur cet examen.

Des cours théoriques et des séances d'entrainement pourront être donnés à partir du 15 Février afin de préparer les futurs candidats.

CHRONIQUE LOCALE

CAISSE D'EPARGNE. — Résumé des opérations du mois de Janvier.

Reçu de 169 déposants, dont 18 nouveaux 3.428.300 francs.

Remboursé à 85 déposants, dont 12 pour solde, 1.915.823 francs.

La Caisse reçoit les souscriptions à l'Emprunt National 5 %.

NOMINATION. — Nous avons appris dans la récente promotion du ruban violet, la nomination de notre confrère Justin Rolland, retraité, conseiller municipal et correspondant local du « Provençal ».

Au nouveau promu, nos félicitations.

HEUREUSE CONSTATATION.— Lors du passage aller et retour des voitures automobiles prenant part au Rallye de Monte-Carlo, plusieurs de nos lecteurs ont fait l'agréable constatation de l'absence de tout caniche dans les rues, ce qui, évidemment, a facilité les coureurs dans la traversée de la ville en évitant des accidents toujours pénibles.

Puisque pour une fois les propriétaires des « toutous » ont pu les tenir à l'attache, il serait souhaitable que cette manière de faire continue et le jour et la nuit, ceci pour la tranquilité publique et les poubelles.

VARIETES-DANCING. — C'est demain Dimanche, à 21 heures, que l'Ensemble Jean Richard, de la Radio de Monte-Carlo fera tourbillonner la jeunesse, avec les danses les plus modernes, dans la Grande Nuitée Dansante qu'organise la direction des Variétés-Dancing.

En effet, danseurs et danseuses sauront apprécier comme il convient cet orchestre dont la réputation est mondiale. Aussi c'est en très grand nombre que le public Sisteronnais et des environs viendra passer la soirée aux Variétés-Dancing.

De la joie, du swing, de l'entrain pour tous.

NAISSANCE. — C'est avec plaisir que nous apprenons la naissance de Joëlle, fille de Mme et M. Raymond Gallégo et petite-fille de notre compatriote Joseph Lagarde, percepteur à Digne.

Meilleurs souhaits et félicitations.

DON. — A l'occasion de l'aide apportée par les Sapeurs-Pompiers de notre ville à un feu de cheminée Rue du Rieu, M. Gallissian, antiquaire, a versé la somme de 200 francs à la caisse de secours de cette société.

Remerciements.

AVIS A LA POPULATION. — Les jeunes gens de la classe 1950 suivant les cours de préparation militaire à Sisteron exécuteront un tir quartier des Combes, sur l'ancienne route de Ribiers à Sisteron, le Dimanche 6 Février 1949, à partir de 9 heures et jusqu'à midi. Le même pour les dimanches suivants aux mêmes heures.

Afin d'éviter tout accident toujours possible, il est formellement interdit à la population de fréquenter cette zone pendant la période des tirs.

REGIMES. — Les bénéficiaires de régimes au titre du mois de Février seront servis dans les conditions habituelles Lundi 7, Mardi 8 et Mercredi 9 Février.

HYMENEE. — A l'occasion du mariage de M. René Campel, facteur des P. T. T. avec Mlle Lucette Brémond, domiciliés à Sisteron, il a été versé la somme de 750 francs à répartir comme suit : 250 francs pour la Société Musicale « Les Touristes des Alpes », 250 francs pour la Compagnie des Sapeurs-Pompiers et 250 francs pour le goûter des Vieux.

Nos sincères remerciements et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

© VILLE DE SISTERON

SOCIETE DE PECHE. — Mercredi, à 21 heures, dans la salle de la Mairie, se tenait la réunion de la Société de Pêche « La Gaule Sisteronnaise » sous la présidence de M. Albert Lagarde.

Un compte rendu moral et financier fut donné à l'assemblée. Il résulte que cette société groupe, à l'heure actuelle, 689 adhérents.

Il a été décidé qu'un déversement de 30.000 alevins aurait lieu en cours d'année.

La répression du braconnage sera encore plus sévère que l'an dernier et, en plus des gardes de la société, il est institué une brigade volante.

Après quelques explications, le bureau sortant a été maintenu en fonction.

Nous donnons ci-dessous le prix du permis de pêche établit par la Fédération :

Ordinaire flottante : 200 francs
Lancer et autres engins : 360 francs.

Les permis de pêche sont délivrés chez : Arthur Latil, faïences, Rue Droite ; Gilbert Bonnet, tabacs, rue Mercerie, et Henri Rolland, Café, Place de la Mairie.

METAYERS ET FERMIERS. — Une réunion aura lieu à la Mairie de Sisteron, aujourd'hui Samedi 5 Février, à 10 heures.

Cette réunion concerne tous les fermiers et métayers des cantons de Sisteron, Volonne, Noyers-sur-Jabron La Motte-du-Caire et limitrophes.

Elle se tiendra sous la présidence de MM. Girard et Goliatti, de Manosque. Il y sera traité des questions concernant les statuts des fermages.

Les intéressés sont invités à venir nombreux à cette réunion.

AVIS A NOS ABONNES. — Les abonnés à « Sisteron-Journal » dont l'abonnement expire courant Février sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas subir de l'interruption dans la réception du journal.

Ils peuvent verser le montant de leur abonnement à notre Compte Postal 156-36 Marseille.

C. G. A. — L'Assemblée Générale du Syndicat Agricole (C. G. A.) de Sisteron aura lieu Dimanche 6 Février à 16 heures, à la Mairie.

Objet : compte rendu d'activité de l'année 1948 sur le plan local et sur le plan national.

Les cultivateurs, décidés à défendre leurs intérêts sont cordialement invités à y assister.

Chez Francette

15, Rue Saunerie — SISTERON

A partir de cette semaine...

GRAND CHOIX de
ROBES VESTES CHEMISIERS
JUPES PEIGNOIRS
Haute Couture
Toutes Teintes Mode
— PRIX AVANTAGEUX —

CANAL SAINT-TROPEZ. — Les co-arrosants de l'Association Syndicale du Canal Saint-Tropez sont invités à assister à l'Assemblée Générale (2e session) qui aura lieu, Dimanche 6 Février à 14 heures, à la Mairie de Sisteron.

Objet : compte rendu de la gestion 1948 ; renouvellement des syndics.

VARIETES - CINEMA

Samedi, soirée Dimanche, matinée
Actualités Documentaire
et un grand film...
MEURTRE A CREDIT
Dessins Animés

DON. — A l'occasion de la naissance de sa fille Joëlle, M. Gallégo Raymond, artisan maçon à Sisteron, a versé la somme de 500 francs à répartir comme suit : 250 francs à la Société Musicale « Les Touristes des Alpes », et 250 francs pour le goûter des Vieux.

Nos félicitations et sincères remerciements.

ETAT-CIVIL

du 28 Janvier au 4 Février 1949

Naissances : Joëlle Jeanne Marie Gallégo, Rue Droite. — Georgette Mélanie Fréani, Avenue de la Libération. — Marc Denis Don, Avenue de la Libération.

Mariage : René Adolphe Firmin Louis Campel, facteur des P. T. T. et Lucette Louise Andrée Brémond, domiciliés à Sisteron.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE

Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment

Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....

POMPES FUNÈBRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières
en tous genres

PERRONE — MAGASIN : 59, Rue Droite — ATELIER : au Collet — SISTERON

TOUT pour la PHOTO

PELLICULES
FILMS
APPAREILS
Les Meilleures Marques

TRAVAUX D'AMATEURS
TIRAGES
AGRANDISSEMENTS
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNE

Droguerie BERNARD

Pas de Piqûres

Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices

Un Dépuratif à base de Plantes
« Le Sérum Végétal de Vergons »

EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes

Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE

Brochure et Renseignements sur demande

Vous trouverez chez...
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie

TOUT ce qui concerne L'ELECTRICITE

Cuisinières, Chauffe-eau, etc...
Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....
INSTALLATIONS ELECTRIQUES sous fil cuivre
— REPARATION —
T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation

ATELIER DE MENUISERIE ET EBENISTERIE
REYNAUD & BURLE
Rue de la Coste, SISTERON
SERVICE des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
Prix Modérés

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

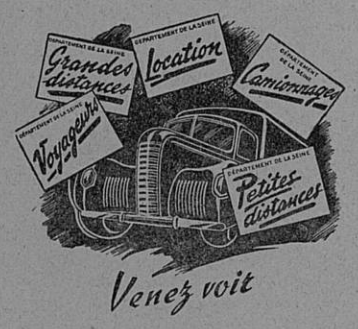

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

MONUMENTS FUNERAIRES
Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure

Marbrerie R. CAFFIN
Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

Vélomoteurs
3 vitesses, livrables de suite contre Bon d'achat

Cyclomoteurs
2 vitesses, Vente Libre

TOUTES BICYCLETTES
Hommes Dames Enfants
Sport Courses
chez AUTOS-SPORTS
CHARLES FÉRAUD
64, Rue Droite — SISTERON

Posséder de jolis meubles et boiseries ; les voir toujours d'un brillant éblouissant n'est pas un rêve lorsqu'on *emploie*
O-Cedar Polish
EN VENTE :
Droguerie Paul BERNARD
SISTERON

AU SOUVENIR
59, Rue Droite
Téléphone 93
POMPES FUNÈBRES
CERCUEILS (article soigné) — Grand Choix de COURONNES
PLAQUES et MAUSOLEES
TRAVAIL SOIGNE — PRIX IMBATTABLES

Il est normal que vous cherchiez à
GARANTIR VOTRE CAPITAL,
fruit de votre travail.
Cette garantie, l'État vous la donne.
Pendant 10 ans, grâce à la
NOUVELLE RENTE 5 %,
votre revenu ne diminuera pas.
Il pourra même augmenter.
Renseignez-vous
36

Etude de Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON (Basses-Alpes)

Entreprise Générale de Construction

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 francs
Siège Social : CHATEAU-ARNOUX (Basses-Alpes)

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le vingt deux Janvier mil neuf cent quarante neuf, enregistré à SISTERON le deux Février suivant, folio 81, case 527

Messieurs GERMAIN Louis, entrepreneur de maçonnerie, demeurant et domicilié à SISTERON, et GARDIOL Firmin Frédéric, conducteur de travaux, demeurant et domicilié à PEIPIN, agissant comme seuls membres de la Société à responsabilité limitée dénommée « ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION » dont le siège est à CHATEAU-ARNOUX, constituée au capital de Deux Cent Mille Francs, ont :

I. — Décidé d'augmenter de Trois Cent Mille Francs le capital initial de ladite Société pour le porter à la somme de Cinq Cent Mille Francs par la création de trente parts nouvelles de dix mille francs chacune à libérer en espèces, avec jouissance du vingt deux Janvier mil neuf cent quarante neuf.

II. — Constaté que les dites trente parts nouvelles de dix mille francs ont été attribuées de la façon suivante :

Quinze parts à Monsieur GERMAIN Louis,

Quinze parts à Monsieur GARDIOL Firmin Frédéric, en rémunération de leurs apports en espèces faits par chacun d'eux à concurrence de Cent Cinquante Mille Francs.

Les deux associés se sont déclarés solidairement responsables de la réalité des apports en espèces susindiqués, de l'entière libération des parts nouvelles et de leur répartition telle qu'elle est ci-dessus indiquée.

III. — Décidé que dorénavant la gérance de ladite Société appartiendrait à chacun de Messieurs GERMAIN et GARDIOL, avec pouvoirs d'agir ensemble ou séparément.

IV. — Enfin, comme conséquence, tant de l'augmentation du capital ainsi réalisé que du changement apporté à la gérance, les associés ont décidé que les articles sept et quinze des statuts seraient dorénavant, rédigés de la façon suivante :

ARTICLE SEPT. — Le capital social est fixé à la somme de Cinq Cent Mille Francs et est divisé en cinquante parts de chacune dix mille francs, réparties par moitié entre Messieurs GERMAIN et GARDIOL, en rémunération de leurs apports respectifs, soit vingt cinq parts de dix mille francs à Monsieur GERMAIN et vingt cinq parts de dix mille francs à Monsieur GARDIOL.

Messieurs GERMAIN et GARDIOL se reconnaissent solidairement responsables de la valeur estimative donnée à leurs apports. Ils déclarent en outre que toutes les parts créées sont entièrement libérées.

ARTICLE QUINZE. — La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et qui peuvent être pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Messieurs GERMAIN et GARDIOL seuls membres, sont nommés tous deux gérants de la Société pendant toute sa durée.

Chacun des gérants a les pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la Société. Ils peuvent agir ensemble ou séparément, lorsqu'ils signent pour la Société ils doivent faire précéder leur signature de la mention « Pour la Société, l'un d'eux ». Il est cependant convenu que les deux gérants devront agir ensemble et avec l'accord des autres associés, s'il en existe, dans tous les cas où la Société déciderait d'acheter des immeubles, de les vendre, de donner le fonds de commerce en nantissement ou de conférer un droit réel quelconque sur les éléments de l'actif social, de même qu'en cas d'emprunt ou d'aliénation à un titre quelconque.

Il n'a été apporté aucune autre modification aux statuts.

Deux expéditions de cet acte ont été déposées au Greffe du Tribunal Civil de DIGNE, exerçant la juridiction commerciale, le trois Février mil neuf cent quarante neuf.

Pour Extrait,
L. CASTEL, notaire.

Etude de Me BAYLE
notaire
LA MOTTE-DU-CAIRE (B.-Alpes)

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me BAYLE notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE le quinze Janvier mil neuf cent quarante neuf, enregistré à SISTERON le dix neuf Janvier mil neuf cent quarante neuf, folio 66, case 361,

Il a été attribué à Madame Suzanne AYASSE, commerçante, demeurant à LA MOTTE-DU-CAIRE, le fonds de commerce de CAFE-HOTEL-RESTAURANT, sis à LA MOTTE-DU-CAIRE, dénommé

« CAFE-HOTEL DU COMMERCE »

qui dépendait de la communauté légale ROCHE Eugène - AYASSE Suzanne.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours du présent avis en l'étude de Me BAYLE notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE domicile élu.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du vingt neuf Janvier mil neuf cent quarante neuf.

BAYLE, notaire.

Chez MUSSO — Rue Saunerie SISTERON

Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison
« Adolphe LAFFONT - Lyon »

GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes, Jeunes Gens et Enfants
à partir de 3.500 francs
TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —
PRIX ET QUALITE

Pour la rentrée des classes
Assortiment de Blouses d'enfant en tous genres.

Pour l'Hiver
Vêtements de cuir et canadiennes

FIN DE SAISON
PARDESSUS hommes et garçonnets
à partir de 3.500 francs.

PROPRIETAIRES...
Obtenez des cours élevés
en plantant des arbres fruitiers
à maturité échelonnée.
LES PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE
MOULINS DE LA CAZETTE
Tél. 15 SISTERON Tél. 15
vous offrent un choix important de
PECHERS, POIRIERS, POMMIERS
CERISIERS, etc...
dans les meilleures variétés nouvelles et commerciales.
Authenticité garantie
de la variété et du porte greffe
Plants obtenus sous
le contrôle phytosanitaire de l'Etat
PRIX AVANTAGEUX
Avant tout achat, consultez-nous
et venez visiter nos pépinières.

© VILLE DE SISTERON